



RAPPORT ANNUEL SUR LA FONCTION PUBLIQUE 2008-2009

FAITS MARQUANTS

Le rapport fournit de très nombreux tableaux statistiques, y compris pour l'emploi public détaillés par départements ou régions.

Il débute par des vues d'ensemble, notes d'analyse des chiffres produits :

- L'emploi public
- Recrutements, retraites
- Les rémunérations

Il comporte trois dossiers décrivant des études spécifiques :

- Approches locales de l'emploi public (géographie FPE, métiers territoriaux, emploi territorial en Ile de France)
- Conditions de travail : enquête 2006 sur FPH et FPE (hors enseignants)
- Parité et diversités (accès et carrières des générations issues de l'immigration : analyse des concours IRA 2008 ; parité hommes / femmes dans les collectivités de la grande couronne IdF.

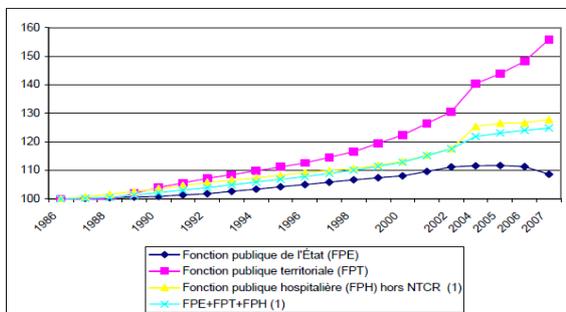
La présente note, pour être synthétique est limitée. Elle se veut invitation à consulter ces statistiques et études. Le rapport est publié sur le site de la DGAFP à l'automne de chaque année.

1. L'emploi public

5,3 millions de personnes en 2007, une hausse de 0,8% par rapport à 2006, due à une progression sensible dans la FPT (+5,2%, transfert de personnels), moindre dans la FPH (+1,6%) tandis que l'emploi dans la FPE est en recul (-2,4%). En ETP, l'emploi public représente 4,9 millions d'emplois à temps plein.

Evolution des effectifs depuis 1986 :

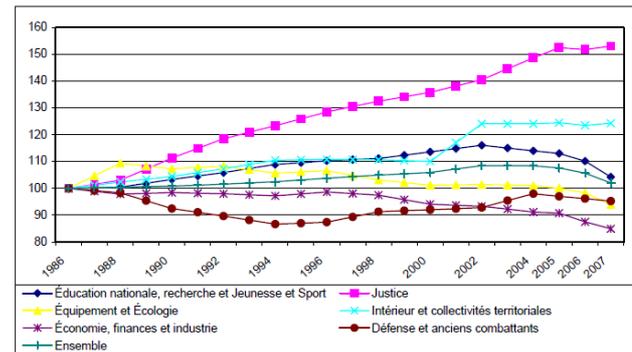
Graphique 1.3-1 : Evolution des effectifs physiques des trois fonctions publiques entre le 31 décembre 1986 et le 31 décembre 2007



Sources : Fichier Général de l'État (FGE), enquête sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter), Insee ; enquête SAE, Drees ; enquête SPE, DHOS. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Au sein de la FPE, les évolutions ne sont pas identiques par ministères.

Graphique 1.8-1 : Evolution des effectifs physiques des principaux ministères de 1986 à 2007



Source : Fichier Général de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. Métropole, Dom, Com et étranger.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année disponible.

Parce que la distinction n'est pas toujours possible, certains ministères sont regroupés. C'est le cas ici de la Jeunesse et sports, rattachée à l'Éducation, et de la Santé rattachée au Travail et emploi.

Ces évolutions diversifiées traduisent à la fois l'évolution des besoins (explosion de la scolarisation en lycée) et des politiques (voir la rupture des courbes depuis 2002, la différenciation des tracés « justice » et « intérieur et collectivités territoriales » d'avec les autres tracés).

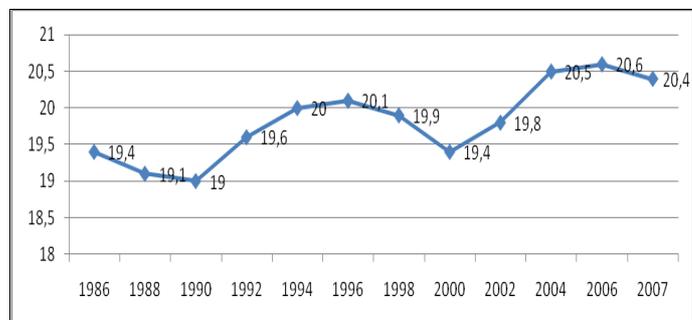
L'effectif des enseignants s'est accru en moyenne de 0,5% de 1996 à 2007 mais a diminué de 1,2% en 2007.

Répartition des effectifs entre les 3 versants.

FPE : 47,2% FPT : 33,2% FPH : 19,6%

L'emploi de la Fonction publique dans l'emploi total de 1986 à 2007

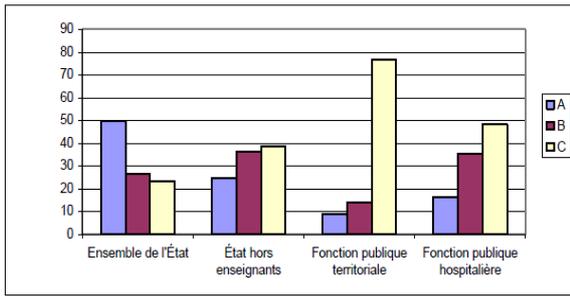
La part des emplois de la FP dans l'emploi total varie de 19% à 20,6% sur la période. Elle dépend évidemment de la création d'emplois dans le secteur privé.



Attention à la rupture : données sur années paires mais fin en 2007 !

Catégories hiérarchiques

Graph 1.1-3 : Répartition des effectifs physiques par catégorie hiérarchique dans chacune des trois fonctions publiques au 31 décembre 2007 (en %)



Sources : Insee, Drees, DHOS. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés.

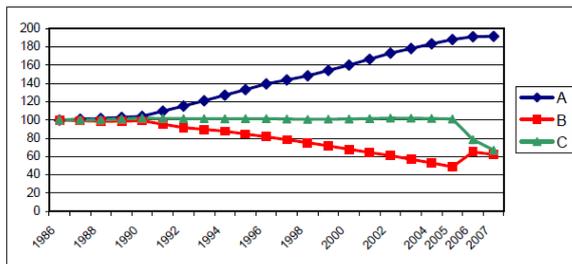
FPE : métropole, Dom, Com et étranger.

FPT : métropole, Dom et St-Pierre-et-Miquelon.

FPH : métropole et Dom ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les praticiens-hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux.

Cette répartition a connu une évolution spectaculaire au sein de la FPE (Instituteurs devenant profs d'école, réforme des catégories hiérarchiques de la police à partir de 2006).

Graphique 1.8-2 : Évolution des effectifs des titulaires par catégorie hiérarchique de 1986 à 2007



Source : Fichier Général de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. Métropole, Dom, Com et étranger.

A partir de 2006, on a intégré la réforme des catégories hiérarchiques de la police.

L'emploi des non titulaires

Les statistiques produites le sont à partir des fiches de paie. De ce fait, les données sont limitées : aucun suivi des individus, aucun renseignement sur la nature des contrats, ni sur leurs fondements juridiques. Les agents en CDI ont été évalués à 8900 au 1^{er} octobre 2006.

Vu la faiblesse de l'effectifs « enseignants », on peut douter de la comptabilisation des vacataires d'enseignement.

Par courrier en date du 9 juin 2009, la FSU a demandé un suivi plus précis de ces personnels.

Le nombre de non titulaires s'est accru en 2007 pour chacun des versants et représentent 16% des agents publics : FPE +2,8%, FPT +4,9% et FPH +6,5%.

Cette augmentation est plus forte en 2007 que la moyenne annuelle des 10 années précédentes.

Part des non titulaires	2007		1996		Evolution des effectifs 1996-2007		Evolution des effectifs 2006-2007	
	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	Moyenne annuelle %	En %
FPE	334 784	13,5	294 316	12,3	1,2	2,8		
FPT	363 260	20,8	271 445	21,5	2,7	4,9		
FPH	143 665	13,9	70 318	8,2	6,7	6,5		
Ensemble	841 709	16,0	636 079	14,1	2,6	4,3		

Pour la FPE, le rapport distingue les catégories spécifiques

(articles 3 et 5 : AED et MI- SE, enseignants et chercheurs temporaires...) qui sont 41% du total.

Il souligne le poids des temps incomplets : en moyenne un ANT travaille 79% d'un temps plein. En particulier, la « quasi-totalité » des AED exerce à temps partiel.

La répartition par ministère est très variable (de 75% de non titulaires au ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement à 3% au ministère de la défense), en lien avec l'importance des établissements publics dérogoires.

Graphique 1.6-2 : Typologie des non-titulaires dans la fonction publique de l'État (ministères et Épa) au 31 décembre 2007

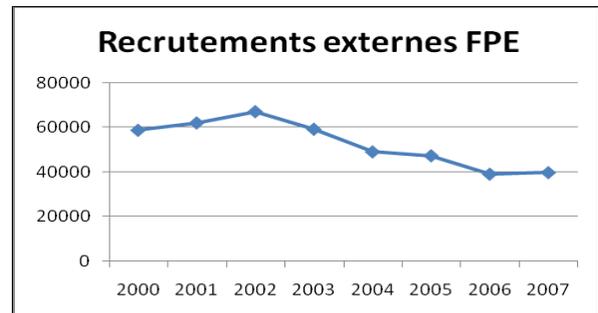


Dans la FPT, le rapport souligne une tendance à la diminution de la part des non titulaires dans l'effectif total : 21,8% en 1996, 20,8% en 2007 et une proportion très variable selon les cadres d'emploi (62% pour la filière « animation » et 10,6% chez les rédacteurs).

2. Recrutements

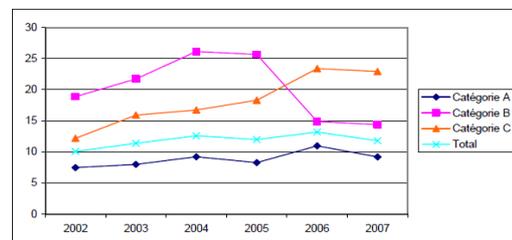
Recrutements externes.

La FPE a recruté en 2007 moitié moins de personnes qu'en 2002. Il y a eu 62 recrutements pour 100 départs en retraite.



Cette baisse des recrutements entraîne une baisse du nombre de candidats (-10,3%) et le taux de sélectivité global (11) est en diminution par rapport à 2006 (13).

Graphique 2.1-3 : Taux de sélectivité des recrutements externes par catégorie hiérarchique de 2002 à 2007



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Définition : Recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3ème concours, Pacte.

Les femmes se présentent plus nombreuses et réussissent mieux les sélections par concours : elles sont 58,8% des candidats présents et 63,3% des lauréats. En revanche, la situation est inversée dans les recrutements sans concours : les femmes sont 73,3% des candidats et 68,2% parmi les personnes retenues.

Candidats issus de l'immigration

Une étude portant sur les candidats aux IRA a été menée en 2008.

Concours externes IRA 2008	% Admissibilité	% Admission
Sans ascendance immigrée	36	13
Descendants d'immigrés européens	31	13
Descendants d'immigrés africains	20	9
Immigrés	16	6

Les éléments explicatifs avancés : des différences du parcours d'éducation et un moindre suivi des préparations aux concours.

L'étude conclut que l'épreuve écrite de culture générale joue un rôle de discrimination indirecte, en particulier pour les candidats issus de l'immigration africaine. L'épreuve orale n'apporte pas de discrimination significative.

Le PACTE n'a pas apporté de résultats significatifs : 266 contrats en 2007 pour 420 en 2006 (FPE). En 2004, le ministre annonçait 20000 recrutements par an sur les 3 versants.

Origine statutaire des recrutés externes (FPE)

Extérieurs FP	FPE		FPT	FPH	Inconnue	Total
	titulaires	contractuels				
31 016	2383	3905	94	30	2439	39867

3. Parcours professionnels

Dans cette fiche, sont présentés :

- Le bilan des promotions FPE (concours internes et examens professionnels),
- des études sur les concours internes des IRA et de l'ENA,
- des données sur la mobilité géographique et catégorielle des agents des ministères.

Candidats promus par concours interne ou examen professionnel :

Candidats recrutés en interne 2007	En catégorie A	Dont enseignants	En catégorie B	En catégorie C	Total
effectif	8537	4605	7055	1943	17535
% femmes	60	70	53	68	58

FPE		FPT	FPH	Inconnue	Total
titulaires	contractuels				
12092	2261	73	30	3079	17535

4,5% des agents de la FPE ont changé de département d'exercice en 2007 ; cette mobilité décroît avec l'âge : de 14,4% chez les 16-24 ans, 10,2% chez les 25 à 29 ans à 2,4% chez les plus de 50 ans.

3,3% ont changé de catégorie socioprofessionnelle.

Répartition hommes / femmes pour certaines positions statutaires :

%	Hors cadre	disponibilité	Congé parental
Hommes	81	34,3	5,1
Femmes	19	65,7	94,9

4. Egalité professionnelle

Les femmes sont nombreuses parmi les agents de la FP, mais leur présence est inégalement répartie selon les professions et les ministères.

Part des femmes dans l'emploi :

	FPE			FPT			FPH		
total	50,8%			59,7%			78,8%		
% par catégorie	A	B	C	A	B	C	A	B	C
	58,2	35,7	40,3	53,5	61,3	61,8	54,7	86,6	75,1

Les femmes représentent 58,2% des emplois de catégorie A dans la FPE, mais 60,2% pour les emplois civils et seulement 44% si l'on exclut les enseignants et les militaires.

Elles sont 71% au ministère de la santé et des solidarités, 65% au ministère de l'éducation, 18% au ministère de la défense.

Par catégorie professionnelle, le taux de féminisation varie de 84% (professions intermédiaires de la santé et du travail social) à 10,3% chez les officiers.

Leur place dans les emplois de direction reste faible : 28% pour les trois versants.

Emplois direction FPE	Enseignement sup et recherche	Présidents université	Etabl. publics recherche	Décision gvt	Autres emplois administration	juridictions	Ensemble Encadrem' sup FPE
% femmes	11,3	9,6	19	11,6	16,9	17,5	16,3

Cette proportion connaît une lente évolution de 14,8% fin 2004 à 16,3% fin 2006. Elle est variable selon les ministères (37,4% à la santé, 17,2% à l'éducation et 0% au ministère de l'outre mer).

Dans les jurys de concours, la part des femmes augmentent régulièrement : 47,6% parmi les membres des jurys de la FPE et 31,6% des présidents de jurys.

Dans les trois CSFP, elles restent minoritaires ; on tend davantage à la parité dans la représentation des personnels au sein des CAP.

%	CSFPE		CSFPT		CSFPH	
	personnels	employeurs	personnels	employeurs	personnels	employeurs
Femmes	30	40,7	30	7,8	40,4	6,3

Dans la FPT, les femmes occupent 18% des emplois fonctionnels et dans la FPH, elles ne sont que 16,3% des chefs d'établissement.

5. Retraites

Les polypensionnés parmi les pensionnés âgés de 60 ans et plus sont 38% des pensionnés civils de l'Etat et 75% parmi ceux de la CNRACL.

Le nombre de départs en retraite connaît une faible croissance pour la FPE, une croissance plus nette pour la CNRACL.

Différents types de départs à la retraite (titulaires)

% des départs 2008	Ancienneté (hors carrières longues)	Carrières longues	Motifs familiaux	invalidité
FPE	83,5	3,9	7,6	5
FPT	57,4	22,4	11,1	9,1
FPH	66,6	7,4	19,8	6,3

Carrières longues : pour la Fonction publique le dispositif n'a été applicable dans son intégralité qu'à compter du 1^{er} janvier 2008. Il explique une part importante des départs. Pour en apprécier l'ampleur, il faut savoir que la proportion de personnels bénéficiant des services actifs est variable selon le versant de la FP : 11% dans la FPE, entre 5 et 10% dans la FPT pour les 2/3 des agents (hors personnel médical) de la FPH.

Âge moyen de départ

Age moyen au départ 2008	Ancienneté (hors carrières longues)	Carrières longues	Motifs familiaux	invalidité
FPE	59 ¾	58	53 ½	55 ½
FPT	60 ½	58	54	55
FPH	58	58	50 ¾	53 ¼

L'âge moyen de départ est en augmentation, un peu plus de 2 mois en 2008 dans la FPE. Cette augmentation est plus nette pour les femmes que pour les hommes.

Âge à la radiation : la proportion des départs à 55 ans ou à 60 ans a tendance à régresser. L'aspiration à partir tôt, traduite par le succès du dispositif carrières longues est contrariée par le durcissement des règles de liquidation.

âge à la radiation	2004	2005	2006	2007	2008
FPE cat active % radiations à 55 ans ou moins	69	65	61	56	54
FPE cat sédentaire % radiations à 60 ans ou moins	80	78	79	77	72
FPT toutes cat % radiations à 60 ans ou moins	85	83	86	84	82
FPH toutes cat % radiations à 55 ans ou moins	52	50	40	41	40
FPH toutes cat % radiations à 60 ans ou moins	68	71	67	69	72

Bonifications, surcote et décote

La durée des bonifications a connu un recul important en 2004 et continuent à régresser pour les catégories sédentaires.

Surcote :

elle a concerné 35% du flux des nouveaux retraités de la FPE, avec un gain moyen 103 euros mensuels ; 23% pour la FPT et 12% pour la FPH avec un gain moyen de 57 euros (CNRACL). Pour la FPE, hommes et femmes sont également concernés mais la surcote bénéficie essentiellement aux agents de catégorie B et aux hommes de catégorie A.

Décote :

Lorsque la décote a pour conséquence de faire passer la pension en dessous du minimum garanti de pension, celle-ci est portée au niveau du minimum garanti et n'est plus décomptée dans les pensions affectées par la décote ; en 2007 plus de la moitié des pensions FPT était portée au niveau du minimum garanti. Le pourcentage de pensions affectées par la décote est donc minoré et l'image des retraités concernés est déformée.

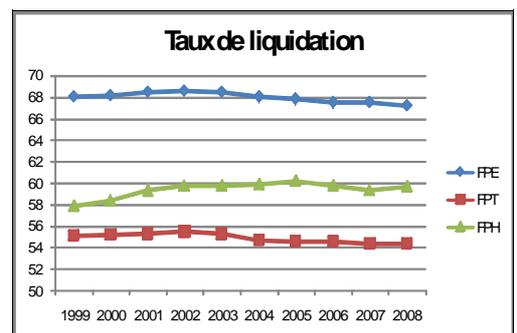
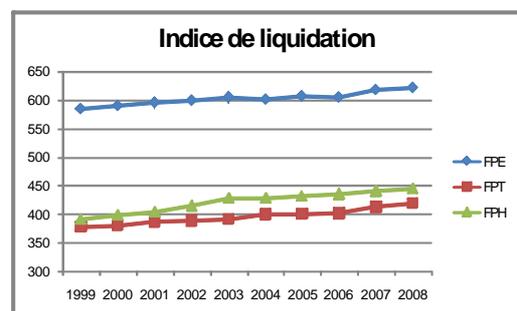
Avec décote	% pensions FPE	Taux moyen	% pensions FPT	% pensions FPH	Taux moyen
2006	12		2	10	
2007	14	19	2,9	14	16
2008	16	34	3,4	12	25

Pensions moyennes

Les pensions moyennes versées aux hommes sont dans tous les cas supérieures aux pensions moyennes versées aux femmes.

Pensions en euros	FPE		FPT		FPH	
	H	F	H	F	H	F
versées en 2008	2170	1788	1310	1097	1403	1235
écart H/F		-18%		-16%		-12%
liquidées en 2008	2243	1887	1306	1133	1408	1359
écart H/F		-16%		-13%		-3%

La hausse des pensions moyennes liquidées s'explique par l'augmentation de l'indice moyen, l'augmentation de la durée des services liquidés ne parvenant pas à maintenir le taux de liquidation.



Dans un article publiée par la revue « Retraite et société », Emmanuelle Walraet, du ministère du budget, service des pensions, donne des indications plus précises sur les flux de retraités civils (Etat). S'agissant des taux de liquidation, leur diminution moyenne est contrariée par la surcote.

Pourcentage moyen de liquidation sans et avec décote et surcote

% moyen de liquidation	2002	2004	2005	2006	2007	évol 2002-2007
sans décote ni surcote	68,56	67,75	67,27	67,06	66,8	-2,60%
avec décote et surcote	68,56	67,91	67,66	67,61	67,52	-1,50%

Un indicateur de dispersion des pensions liquidées en 2008 est donné avec le tableau de la répartition par déciles.

La connaissance de cet indicateur sur série longue serait utile : décote et surcote ont vraisemblablement pour effet d'augmenter les écarts entre les pensions les plus faibles et les plus fortes. A noter pour 2008, les rapports inter déciles (D9/D1)

FPE		FPT		FPH	
H	F	H	F	H	F
3,19	2,9	2,6	2,8	2	2,5

Hommes / Femmes

Une partie des femmes a perdu les bonifications pour enfants. Du fait d'une plus forte fréquence des carrières interrompues ou effectuées en partie à temps partiel, les femmes ont en moyenne davantage retardé leur retraite.

		2002	2004	2005	2006	2007	évol 2002-2007
services et bonifications en trimestres	hommes	145,4	144,7	144,9	144,8	145,7	0,3
	femmes	142,6	142	142,2	141,6	142,6	0
	ensemble	144,1	143,4	143,6	143,3	144,1	0
Bonifications acquises	actifs	9,1	8,1	8,3	8,3	8,4	-0,7
	sédentaires	6,8	5,7	5,4	5,2	5,1	-1,7

Source : Emmanuelle Walraet dans Retraite et société, juin 2009

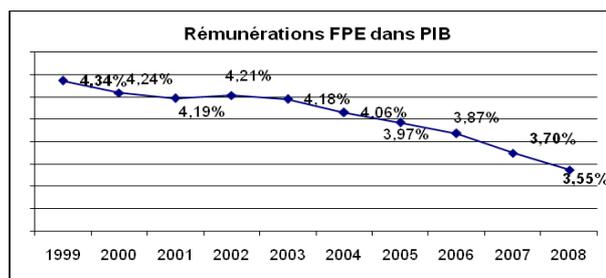
Les femmes, qui en 2002 avaient déjà un taux de pension plus faible que les hommes subissent davantage la réforme.

		2002	2004	2005	2006	2007	évol 2002-2007
actifs	hommes	70,47	69,77	69,52	69,27	68,95	-2,20%
	femmes	71,53	70,72	70,37	69,95	69,46	-2,90%
sédentaires	hommes	69,22	69,2	68,65	68,92	69,18	-0,10%
	femmes	65,54	64,84	64,73	65,24	65,32	-0,30%
ensemble	hommes	69,83	69,46	69,04	69,06	69,09	-1,10%
	femmes	67,39	66,52	66,38	66,32	66,21	-1,80%
	ensemble	68,56	67,91	67,66	67,61	67,52	-1,50%

6. Dépenses de personnels et rémunérations

Entre 2007 et 2008, les traitements bruts versés ont baissé de 1,7%.

Les rémunérations dans le PIB



Rémunérations des personnels de l'Etat, hors enseignants des établissements privés sous contrat.

Faits et chiffres présente les dépenses de rémunérations, incluant les pensions, de l'ensemble des administrations publiques. Rapportées au PIB, celles-ci reculent de 6,8% en 2007 à 6,6% en 2008.

Le maintien en 2008 de la part des rémunérations dans le PIB depuis 1999 aurait dégagé 15,5 milliards d'euros, soit le coût d'une augmentation du point d'indice de 18,7%.

La baisse de nos traitements relève donc d'un choix politique et non d'une nécessité économique.

Ont été remis sur table les statistiques 2007 sur les rémunérations et des « premiers éléments de comparaison entre la Fonction publique et le secteur privé sur la population des salariés de 20 à 49 ans », rédigés à partir de l'enquête « familles et employeurs de l'INED ».

Pour le résumé et l'analyse des éléments 2008 relatifs à la loi TEPA, à la GIPA et aux rachats de RTT en 2008, voir la note du 25 juin, ces éléments ayant été communiqués à l'occasion du rendez vous salarial : http://www.fsu.fr/IMG/pdf/doss_fp_090625_note_stats_salariales-2.pdf

Salaires nets : moyennes, dispersion et évolution.
Salaires nets mensuels moyens en 2007

FPE	FPT	FPH	Secteur privé
2244 euros	1709 euros	2159 euros	1997 euros

La comparaison est difficile du fait des structures hiérarchiques notablement différentes. Ces données permettent cependant de mieux connaître la situation salariale des différents personnels.

Dispersion des salaires moyens en 2007

	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^{ème} décile
FPE	1429 euros	2063 euros	3223 euros
FPT	1191 euros	1539 euros	2415 euros
FPH	1319 euros	1834 euros	3088 euros
Secteur privé	1083 euros	1594 euros	3163 euros

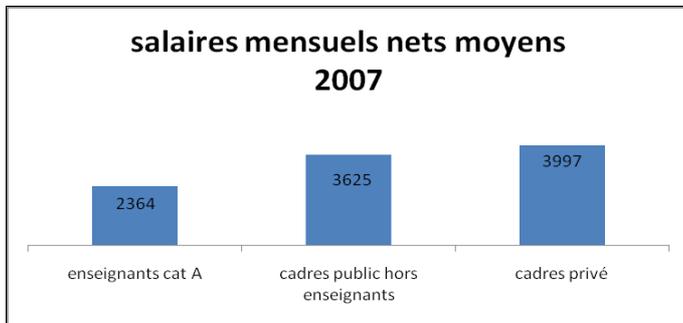
Lecture : 10% des agents de la FPE ont perçu en 2004 un salaire net inférieur à 1429 euros, 50% inférieur à 2063 euros, et 10% supérieur à 3223 euros.

C'est dans la FPT que l'éventail des rémunérations est le plus resserré avec un rapport inter déciles égal à 2, viennent ensuite FPE et FPH avec un rapport inter déciles égal à 2,3. L'éventail est plus ouvert dans le secteur privé (rapport inter déciles de 2,9).

Evolution 2007 par rapport à 2006

La mesure globale des évolutions est peu significative du fait du transfert des TOS en 2007 : la FPE perd une part significative de ses agents de catégorie C. Il convient donc de s'intéresser aux évolutions internes à chaque catégorie.

Catégorie A : une « évolution moins dynamique que l'ensemble » pour les enseignants dont le taux de primes reste très en-deçà de celui des autres personnels.



Comparaison au sein de la FP : Enseignant / cadre non enseignant : 64% en 2007 contre 66% en 2006 Et Enseignant / cadre du privé : 59% en 2007 contre 61% en 2006.

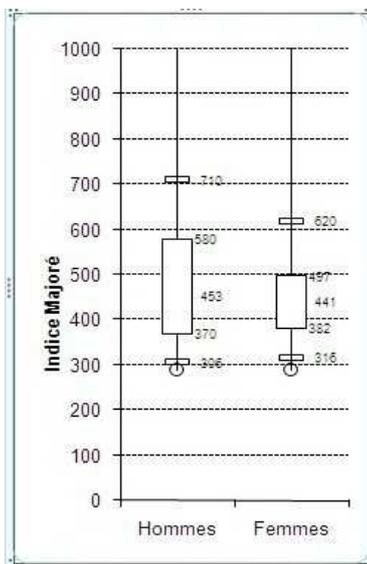
Le salaire net d'un cadre administratif a perdu 0,3% en euros constants et celui d'un enseignant de catégorie A 1,3%.

Les rémunérations moyennes des non titulaires de toutes catégories accusent une baisse de 0,8%.

Ecarts hommes femmes

Comparaison des salaires nets moyens

FPE	FPT	FPH	Secteur privé
15,6%	12,4%	27,6%	23,1%



Lecture : le salaire moyen des femmes dans la FPE est inférieur à celui des hommes de 15,6%.

Pour la FPE, on dispose de la répartition indiciaire des hommes et des femmes.

La série des femmes est nettement plus concentrée (rapport inter déciles de 1,96 alors qu'il est de 2,32 pour les hommes). Les hommes sont relativement plus nombreux dans les indices les plus élevés : 10% d'entre eux ont un indice supérieur à 710, tandis que les 10% des femmes les mieux classées ont un indice supérieur à 620.

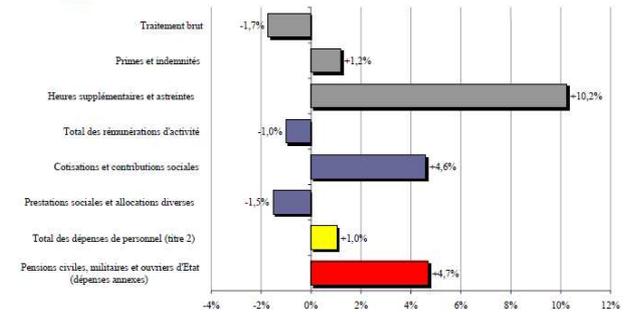
Cette différente répartition indiciaire est vraisemblablement amplifiée par l'inégale répartition des primes, plus faibles chez les enseignants où les femmes sont surreprésentées.

Les primes dans la FPE

Elles représentent globalement 23% des traitements indiciaires. Taux le plus faible 8% (enseignants) et le plus élevé 68% pour les ingénieurs des grands corps, 64% pour les personnels de direction.

Les effets du « travailler plus pour gagner plus ».

Graphique 6.1.3 : Evolution 2007/2008 des différentes composantes des dépenses de personnel



Source : Budget d'exécution, Direction du budget, Traitement DGAFP, Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

- L'évolution de la composante « heures supplémentaires et astreintes » alors que les astreintes ont reculé de 14,8% (transfert de l'équipement ?) est donc imputable aux HS.

- Pour les personnels enseignants du second degré, c'est essentiellement le coût global des HSE qui évolue (+32%) intégrant une revalorisation de leur rémunération (+9%), et une augmentation de leur nombre, le coût global des HSA augmentant dans une moindre mesure de 8,7%.

Dans la FPE, le nombre de personnes bénéficiaires des dispositifs d'heures supplémentaires éligibles à la loi TEPA a reculé de 2006 à 2008.

Année N	Effectifs bénéficiaires	Evolution N/ (N-1)
2006	568 897	
2007	558 159	-1,9%
2008	566 704	1,5%

Les personnels n'ont pas adhéré au « travailler plus pour gagner plus ».

Les heures supplémentaires sont principalement effectuées par les enseignants. Les femmes représentant 50,3% des bénéficiaires sont donc sous représentées.

7. Formation

2007, FPE

Baisse de la formation initiale du fait de la baisse des recrutements.

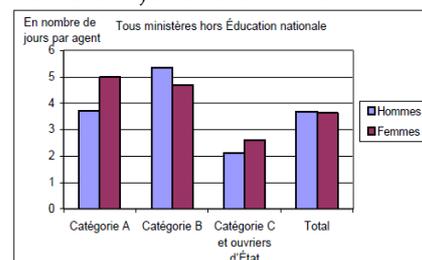
Formation continue, une amélioration en trompe l'œil car due à un « meilleur recensement des actions de formation pédagogique » au sein de MEN.

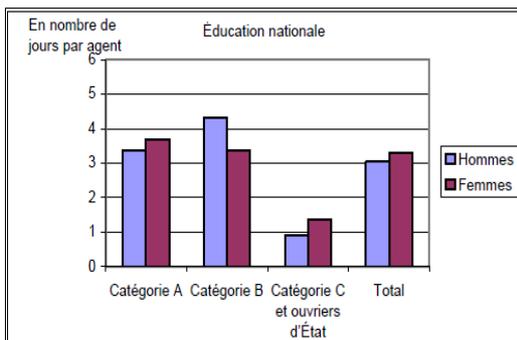
Le MEN annonce donc une hausse de la part de la masse salariale consacrée à la FC de 2,6% à 2,9% et une hausse du nombre moyen de jours par agent de 2,9 à 3,2.

Dans les autres ministères : % de la masse salariale maintenue à 4,3% mais nombre de jours par agent en baisse de 3,8 à 3,7.

Les ¾ des actions de formation sont consacrées au perfectionnement et à l'adaptation aux fonctions.

Les personnels de catégorie C sont ceux qui bénéficient d'un plus faible nombre de jours de formation.





Même constat dans la FPT, où le poids de la catégorie C tire la moyenne vers le bas.

	Nombre moyen de jours de formation initiale et continue par agent	Durée moyenne de formation (en jours)
Catégorie A	6,1	6,8
Catégorie B	5,3	6,9
Catégorie C	2,0	4,3
Total	2,7	5,2

Source : bilans sociaux DGCL-CNFPT.

8. Temps et conditions de travail

CET dans la FPE

25% des agents éligibles au dispositif ont un CET. 11,7% des agents éligibles au dispositif a racheté des jours : 3,8 en moyenne. La consommation des jours est restée marginale.

Un dispositif qui profite davantage aux catégories A

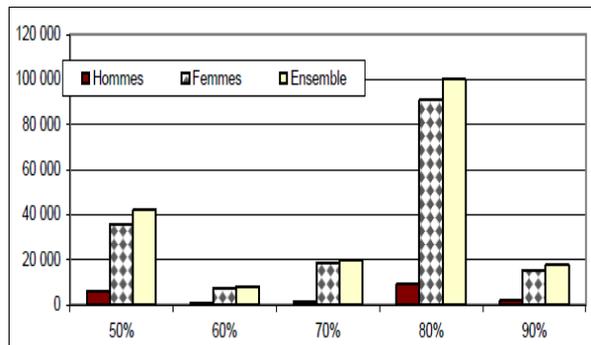
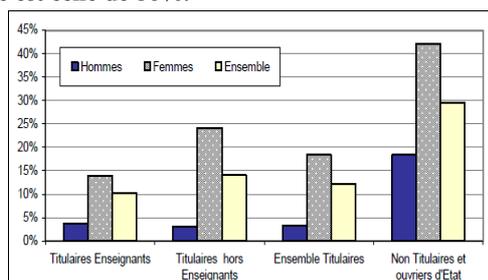
Catégorie	A	B	C
% jours détenus sur un CET	47,3	36,7	16
% dans la FPE hors enseignants	24,7	36,6	38,8

A noter ; de nouveaux décrets sont venus modifier la réglementation du CET, avec notamment une transformation de jours épargnés en point du RAFFP, pour les titulaires (2009).

FPT : 5,6 % des agents a ouvert un CET et y a déposé 13 jours en moyenne. 40% des détenteurs ont rachetés 3,8 jours en moyenne.

Temps partiel et CPA

Le temps partiel est majoritairement le fait de femmes, il est moins fréquent chez les enseignants que chez les autres personnels beaucoup plus fréquent chez les non titulaires (et n'est dans ce cas pas toujours choisi). La modalité la plus fréquente est celle de 80%.



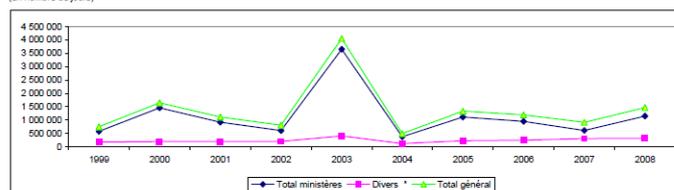
Le nombre de titulaires bénéficiaires de la CPA poursuit sa chute : -38% de 2006 à 2007, et -65% de 2003 à 2007. La CPA concerne en 2007 moins de 5% des agents de plus de 55 ans (16% en 2004). Cela explique une augmentation du nombre des agents de plus de 55 ans à temps partiel qui passe dans le même temps de 4% à 9%.

9. Relations professionnelles

En totalisant les résultats des élections aux CAP (2006-2007-2008), la FSU recueille 20,2% des suffrages dans la FPE (1^{ière} position) et 11,5% sur les trois versants (4^{ième} position sur 8) passant devant l'UNSA.

Grèves :

Graphique 9.3-1 : Évolution du nombre de jours perdus pour fait de grève de 1999 à 2008 (en nombre de jours)



Source : DGAFP, bureau du statut général et du dialogue social.
* Fonctionnaires de la Caisse des dépôts et de France Télécom, ainsi que l'ensemble des agents de La Poste.

10. Politique sociale

Crédits d'action sociale : le rapport mentionne seulement les crédits de l'action interministérielle 2008 et la LF 2009. Les syndicats estiment qu'il manque 50 millions d' pour la montée en charge des prestations nouvelles et éviter les redéploiements des actions anciennes.

Les données sur les congés maladie datent de 2003 et ont déjà été publiées. Un enseignant a en moyenne 6 jours de congé maladie ordinaire, contre 8 pour les autres agents et 11 jours tous types confondus contre 14.

Accidents du travail : statistiques sur 2005. Sur l'ensemble, stabilité avec 2,6 accidents du travail pour 100 agents et 0,4 jour d'arrêt en moyenne par agent.

Accidents de trajet : stabilité avec 0,5 accidents de trajet pour 100 agents et 0,1 jour d'arrêt en moyenne par agent.

Les réalités professionnelles diverses selon les ministères entraînent des disparités notables.

Maladies professionnelles : 830 reconnues en 2006, le plus souvent rencontrées dans les activités industrielles.

75% des maladies reconnues sont liées aux gestes ou postures, 8% à l'amianté et 5% à la manutention de charges lourdes.

La dernière fiche porte sur l'activité des CHS, qu'elle recense dans différents aspects.

Les comparaisons avec les chiffres de 2005 et 2006 montrent un recul du nombre des « acteurs en matière d'hygiène et sécurité », sans que cela soit semblé lié à la décentralisation.

	Inspecteurs hygiène et sécurité		ACMO		Médecins de prévention	
	Nombre	Ratio pour 10000 agents	Nombre	Ratio pour 10000 agents	Nombre ETP	Ratio pour 10000 agents
2005	193		16147		469,8	
2006	136	0,6	15519	79,5	651	2,9
2007	128	0,7	16041	81,7	369	1,9

11. Une étude de l'INED

Les principales conclusions vont parfois à l'encontre des idées reçues.

L'enquête a concerné des salariés de 20 à 49 ans.

Les étrangers, peu présents dans la FP, y exercent essentiellement comme cadre. Avoir deux parents nés en France accroît les chances de travailler dans la FP. La condition de nationalité n'est évidemment pas étrangère à ces constats.

Ouvriers et employés : meilleure adéquation entre diplôme et niveau de qualification de l'emploi occupé pour les salariés de la FP que pour ceux du privé.

Professions intermédiaires : le déclassement existant dans la FP se résorbe avec l'âge.

L'union entre deux personnes de niveaux de diplôme différents est plus rare dans le secteur privé que dans la FP.

Pour la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les salariés du public se déclarent davantage satisfaits que ceux du privé.

Anne Féray

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Septembre 2009 - Prix: 0.40€

Directeur de la Publication: Gérard Aschieri

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 – **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr